

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor),

ABONNEMENTS : Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 17.30 Fr. 8.65
Union postale Fr. 31. — Fr. 15.50
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Jeudi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Responsable de la partie des annonces : Publicitas S. A., Succursale de Neuchâtel

ANNONCES :

suisse 15 centimes le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

La reconstruction du monde

Quant à l'individualisme, est-il, à tout jamais, condamné ?

Le capitalisme n'a pas dit son dernier mot. L'individualisme qui, jusqu'à un certain point, a partie liée avec lui, puisant aux sources profondes de la pensée humaine, résistera-t-il plus encore ? Tirant leçon des événements, saurait-il évoluer ?

C'est ce que Naudeau exprimait, dans sa « Grande contradiction de notre temps », par cette antinomie : la suppression de la propriété individuelle est impossible, mais la continuation intégrale de l'individualisme économique l'est tout autant.

L'homme est, en effet, un animal propriétaire. Même les masses prolétariennes ont une formation initiale qui, loin d'être communiste, leur fait désirer s'approprier les choses. En Occident, le communisme a bénéficié du mécontentement d'individus qui ne se sont jamais donné la peine d'étudier la doctrine. On a vu des propriétaires approuver le parti qui nie la propriété. Même un Proudhon, fameux par « La propriété, c'est le vol », a fait l'éloge de celle-ci. C'est lui qui dira que la propriété, à l'origine, principe vicieux en soi, était destinée à devenir, par sa généralisation même, le pivot de tout le système social. Si Marx fut plus ferme et que le « Manifeste communiste » de 1847, reste le « credo » d'un parti, il s'en faut que les spécialistes attachés à l'étude de ses écrits n'y relèvent point de contradiction ou d'hésitation.

Vingt-cinq ans après la Révolution, la Constitution soviétique rétablit la propriété privée. Elle reconnaît quatre formes de propriété : deux socialistes, la propriété de l'Etat (terre, sous-sol, eaux, forêts, usines, transports, banque, sovkhozes) et la propriété commune des fermes collectives (kolkhozes) et des organisations coopératives ; deux sont privées : la petite propriété paysanne et artisanale et la propriété personnelle des citoyens sur leurs revenus et leurs épargnes, leur maison d'habitation, les objets de ménage et d'usage quotidien.

Le communisme représente dans l'organisation un stade supérieur qui requerrait dans l'individu des qualités de désintéressement exceptionnel, de dévouement inouï à la chose publique et dans les peuples une compréhension sociale et

internationale inaccessible à la moyenne des individus. S'il faut de la vertu à la démocratie, il faudrait de la sainteté au communisme. A un peuple d'ascètes, s'il existait, ce régime-ci conviendrait mieux, assurément, que tout autre.

L'homme cherche, généralement, à s'assurer des avantages que ses semblables n'ont pas. Lorsqu'il devient révolutionnaire, il se porte plus spontanément vers l'anarchie que vers la discipline socialiste. Pour se plier à celle-ci, il s'impose un effort qui contrarie sa nature. Que deviendrait son zèle le jour où, travaillant pour la communauté, sans l'excitation d'un gain personnel, il n'aurait que sa conscience pour contrôle de soi-même ?

Mais si l'abolition de la propriété est irréalisable, l'individualisme intégral n'est, aujourd'hui, plus tolérable.

Dans les intérêts de la société actuelle, qui additionnent les intérêts individuels, ceux-ci ne représentent pas des valeurs égales. L'individu lutte contre l'individu : le plus fort l'emporte. C'est lui qui a déshumanisé la production. Engels a exposé comment, par une loi implacable, le capitalisme, en dépit de préférences personnelles, étend, sans cesse, le machinisme. Le sur-travail des uns entraîne le chômage des autres. Avec les progrès foudroyants de la technique, les hommes finissent par passer sous la domination des choses qu'ils ont créées. La civilisation, qui eut dû les servir, se conduit à leur égard en ennemie. Et la révolution économique qu'on se figurait dans les idées seules est, avant tout, dans une situation à laquelle les volontés individuelles ne peuvent plus rien opposer.

Et, pourtant, les hommes se valent. Tous ont le même droit à la vie. Tous, dans chaque pays, sont soumis aux mêmes lois. Souvent, riches ou pauvres d'une même contrée sont liés par des liens de cousinage. Au moins tout croyant doit-il voir en chaque humain son frère en Dieu ? Une minorité peut-elle, indéfiniment, conserver des privilèges qui font tort à la majorité ? Celle-ci continuera-t-elle à miser afin de garantir le bénéfice de la minorité ? Ce sont des questions qu'on pose sans se presser d'y répondre soi-même.

L'abolition intégrale de la propriété était, tout à l'heure, inexécutable. Tout s'y oppose : la nature humaine, les dispositions individualistes

des peuples, considérés en tant qu'entités, et l'enchevêtrement de la société. Cependant, l'évolution de la technique et le bouleversement provoqué par la plus intensive des guerres font douter que le régime social et le droit public puissent, demain, rester semblables à ce qu'ils furent jusqu'à présent. L'individualisme ne mourra jamais, mais il ne peut continuer à régner en despote.

L'individualisme est tout à la base de la démocratie, à laquelle de Grandes Puissances et de nombreux petits Etats restent attachés. Il n'a pas à endosser la responsabilité de régimes trop superficiellement populaires. L'erreur même de la S.d.N. fut de laisser croire qu'elle était une société internationale conçue selon les exigences démocratiques, alors que seuls les Grands Etats dirigeaient et que les petits, comme le dit Boissier, dans « Regards vers la Paix », en étaient réduits au rôle de comparses.

L'individu se prononce encore dans l'opinion publique d'une démocratie. C'est une puissance capable de faire contrepoids à la force. Toute nouvelle organisation internationale devra compter avec elle.

Ch. B.

Droits de timbres fédéraux

Le produit brut des droits de timbre fédéraux ordinaires s'est élevé à 50,2 millions de francs en l'année 1943 alors qu'il était de 50,3 millions de francs en l'année 1942.

Sur la base des arrêtés fédéraux appliquant des mesures extraordinaires destinées à rétablir l'équilibre des finances fédérales, il a été encaissé comme suppléments de droits sur coupons et comme nouveaux droits 20,8 millions contre 21,1 millions en 1942.

Le produit brut de tous les droits de timbre fédéraux s'est monté en 1943, comme en 1942, à 71,5 millions.

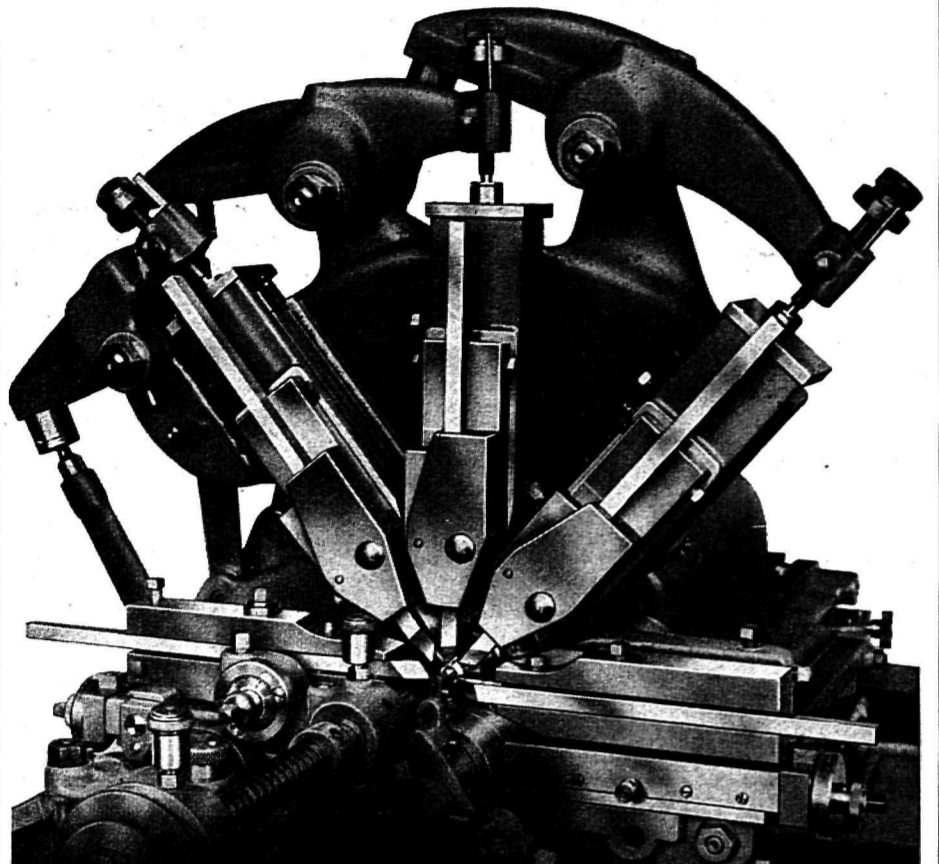
La diminution de rendement de 1 million en chiffre rond qui s'est produite en 1943 comparativement à l'année 1942, sur le timbre d'émission sur obligations est compensée par une augmentation de rendement de même montant du droit sur quittances de primes. Aucune modification digne d'être signalée n'a eu lieu pour les autres genres de droits.

LA FÉDÉRALE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
Incendie, Vol, Dégâts d'Eau, ZÜRICH
Bris de Glaces, Auto-Casco, Fondée en 1831
Transport, Valeurs,
Credit, Caution

ASSURANCES

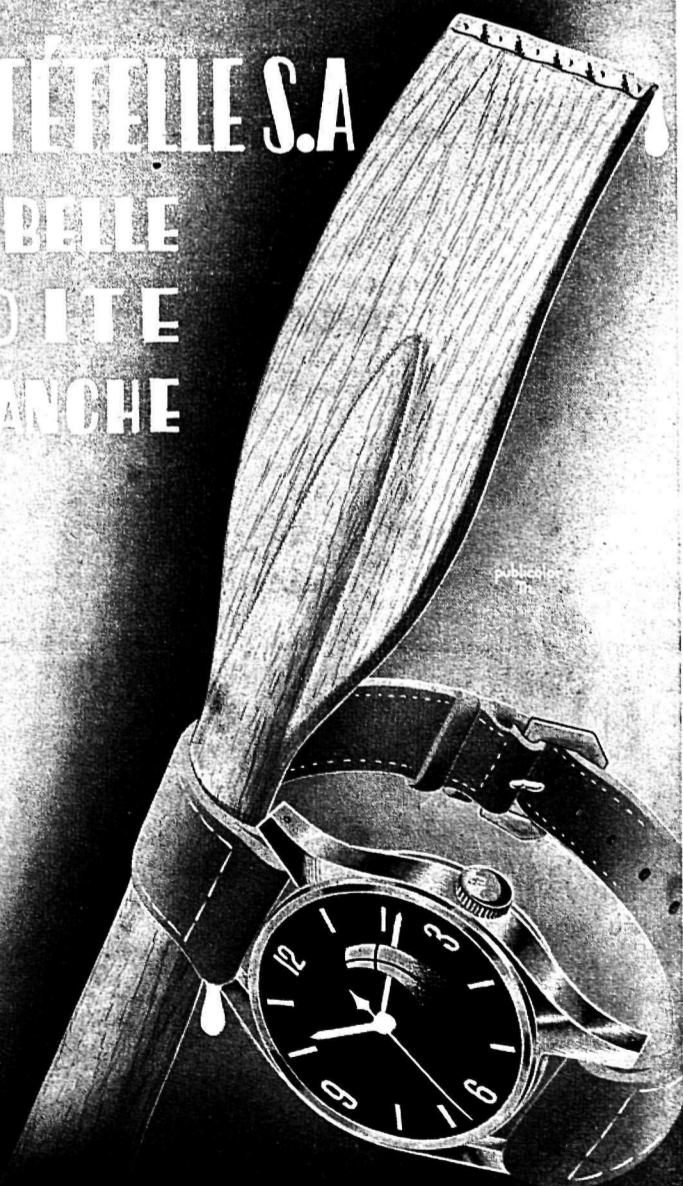
ANDRÉ BECHLER - MOUTIER
FABRIQUE DE MACHINES



LE MAXIMUM DE PRECISION
AVEC LES NOUVEAUX
TOURS AUTOMATIQUES
BECHLER
Type N.A.E.

P. BLEVER
NOTZ & CO S.A.
BIENNE
ACIER
SANDVIK

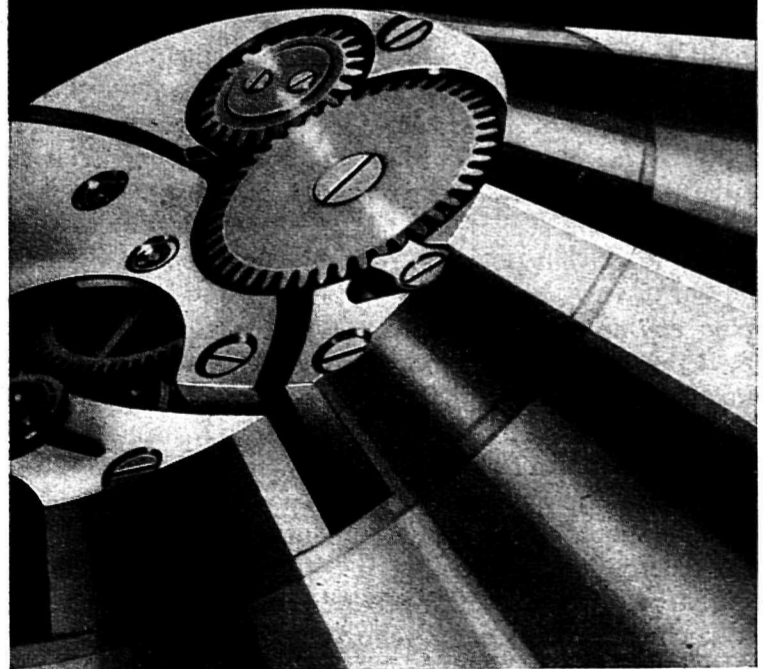
COURTÉTELLE S.A.
LA BELLE
BOITE
ÉTANCHE



FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES A COURTÉTELLE (J.B)

Sur un mouvement soigné
un **BISEAU GLACÉ**

s'impose! PROCÉDÉ MÉCANIQUE
GARANTISSANT PRÉCISION
PLAT ET ÉCLAT
INCOMPARABLES



OLIVIER & VON KAENEL, BIENNE

RUE DU MILIEU 36

TÉLÉPHONE 2.82.85

Quelques mots en réponse à M. Giroud

Dans le dernier numéro de la « Lutte syndicale », M. Giroud a publié un article intitulé « Mauvaises perspectives », dans lequel il fait le point de la situation actuelle rendue difficile par suite des entraves multiples mises aux exportations et que nos lecteurs ne connaissent que trop. Il y a un passage de cet article dans lequel nous voudrions relever ce qu'il a de faux et d'injuste pour les fabricants d'horlogerie qui se débattent depuis si longtemps au milieu de difficultés très grandes pour assurer la marche de leurs entreprises et partant continuer à donner du travail à leurs ouvriers.

Ce passage a la teneur suivante:

« On nous a demandé dans des réunions publiques, si les entreprises horlogères, qui viennent de vivre quelques bonnes années, ne disposaient pas maintenant de réserves financières suffisantes pour assumer certains risques avant qu'interviennent la Banque nationale et la Confédération. Nous ne sommes pas à même de répondre à cette question, que nous transmettons aux milieux intéressés dans l'espoir qu'il sera donné suite à cette préoccupation de l'opinion publique. »

Il est exact que les dernières années que nous venons de vivre n'ont pas été mauvaises dans l'économie suisse, entre autres dans l'horlogerie. C'est la compensation des années de crise et de déficits que nous avons connues et qui menèrent l'horlogerie tout près de sa ruine en 1932. C'est aussi le résultat de l'assainissement entrepris et réalisé par les organisations horlogères et nous sommes heureux de constater les bons résultats des efforts poursuivis par chacun depuis plusieurs années.

Pour répondre à M. Giroud, nous devons constater que nos industriels ont tous le souci de maintenir l'activité de leurs entreprises. Ils sont d'ailleurs prêts à le faire, même aux prix de

sacrifices et de gros risques, alors que bien souvent, en voyant les obstacles se dresser devant eux — obstacles qu'il paraîtrait si simple d'aplanir, au moins partiellement en modifiant la politique de reprise des dollars — la solution la plus simple, peut-être la plus égoïste, serait de mettre la clef sous le paillason...

Nous pouvons dire que nos fabricants ont une autre conception des intérêts communs de notre grande famille horlogère et qu'ils font beaucoup pour empêcher le chômage dans leurs propres entreprises, même en s'écartant d'une gestion classique et dictée par les seules conceptions d'une économie libérale orthodoxe.

Encore faut-il qu'ils disposent des « réserves financières suffisantes » dont parle M. Giroud dans l'organe de la F.O.M.H. De « beaux bénéfices » sur le papier prennent le chemin des caisses publiques. L'Etat intervient et avec une voracité qui finira par faire disparaître toute matière fiscale, il prélève pour lui les bénéfices qui dépassent ceux des années 1936, 1937 et 1938. Rappelons-nous cependant que pendant ces années-là, nous sortions à peine d'une crise très grave et que bien souvent les bilans et comptes de pertes et profits n'accusaient pas ou que peu de bénéfices. En conséquence, la quasi totalité des bénéfices actuels dans l'horlogerie va à l'Etat — ce qui n'est pas nécessairement le cas dans d'autres branches de notre activité nationale qui connaissent moins les fluctuations du marché mondial. En vertu du fait que bien des cantons n'admettent pas la déduction de l'impôt des bénéfices de guerre du montant des revenus imposables par le canton et par les communes, les montants payés à titre d'impôts atteignent dans bien des cas jusqu'au 100 % des bénéfices.

Et voilà, en réponse à la question posée par M. Giroud, pourquoi les fabricants d'horlogerie ne peuvent pas mettre à la disposition de leurs ouvriers les réserves dont parle la « Lutte syndicale ».

Transports maritimes suisses

Communication n° 47 de l'Office de guerre pour les transports, du 24 janvier 1944

Exportation

Marseille—Lisbonne:

s/s « Chasseral » XXI, mise en charge à Marseille vers le 23 janvier 1944.

s/s « St-Cergue » XIV, mise en charge à Marseille vers le 28 janvier 1944.

Lisbonne—Philadelphie:

s/s « Mount Aetna » XVII, départ de Lisbonne vers le 23 janvier 1944.

Lisbonne—Amérique centrale:

s/s « St-Gotthard » XVII, départ de Lisbonne le 5 janvier 1944 pour Willemstad (Curaçao), La Havane (Cuba).

s/s « Chasseral » XI, mise en charge à Lisbonne vers le 3 février 1944 pour Port-of-Spain (Trinidad), La Guaira (Venezuela), Puerto Tarafa (Cuba), Port-au-Prince (Haïti).

Lisbonne—Amérique du Sud:

s/s « Stavros » XVII, départ de Lisbonne vers le 25 janvier 1944 pour Rio-de-Janeiro, Santos, Buenos-Aires.

s/s « St-Cergue » XIV, mise en charge à Lisbonne dans la première quinzaine de février 1944 pour Santos, Buenos-Aires.

Lisbonne—Afrique:

m/v « Kassos » XIX, départ de Lisbonne le 5 janvier 1944 pour Lourenço-Marquês (Mozambique), Beira (Mozambique), Accra (Côte de l'Or), Takoradi (Côte de l'Or).

Postes, télégraphes et téléphones

Service postal avec l'Italie

Le service des objets de correspondance est rétabli avec effet immédiat avec l'Italie du nord et l'Italie centrale, jusqu'à Rome, de même qu'avec la république de St-Marin et l'Etat du Vatican. Les envois sont acheminés jusqu'à nouvel avis par la voie de St-Margrethen—Munich—Innsbruck. Demeurent en revanche suspendus le service des correspondances pour les contrées situées au sud de Rome, ainsi que le service des colis postaux pour toute l'Italie.

Trafic télégraphique avec la Bulgarie

Le trafic télégraphique avec la Bulgarie est suspendu.

Transferts financiers

hispano-suisse

Au cours des négociations qui ont eu lieu le mois dernier à Madrid entre une délégation suisse et une délégation espagnole, il a été convenu que la quote-part transférable pour les revenus de créances financières suisses échus durant l'année 1944 serait maintenue à 100 %.

De même, les conditions de transfert réservées en 1943 à certaines primes d'assurances dues par des ressortissants suisses domiciliés en Espagne à des sociétés suisses d'assurances, ainsi que les conditions appliquées en 1943 au transfert de pensions, de secours,

de frais d'études et de cures en Suisse, restent sans changement pour l'année 1944.

Il a en outre été convenu qu'une seconde quote-part de 20 % des revenus financiers arriérés pourrait être transférée. Les créanciers financiers suisses intéressés devront donc faire le nécessaire pour que cette deuxième quote-part — ainsi que la première si elle n'a pas encore été versée — soit payée immédiatement à l'Instituto Español de Moneda Extranjera, à Madrid. De toute façon, les versements de ces deux quotes-parts de 20 % chacune devront être effectués au dit institut espagnol jusqu'au 30 juin 1944 au plus tard.

Contrôle de la marche des montres

Bureau officiel de contrôle de la marche des montres - Bienne

Statistique des montres déposées du 16 décembre 1942 au 16 décembre 1943

	Avec mention	Sans mention	Echecs Retraits	TOTAUX
Montres de poche	87	30	14	131
Montres-bracelet	3465	2824	985	7274
Total des montres déposées				7405

N.B. Texte de tous les bulletins en quatre langues.

Total des bulletins délivrés: 6406

Montres de poche

DEPOSANTS	Bulletins délivrés		TOTAUX
	Avec mention	Sans mention	
Technicum cantonal, Bienne	40	13	53 ¹
S. A. L. Brandt & Frère, Montres Oméga, Bienne	41	—	41
Roxel Watch Co., Bienne	3	13	16 ²
Cie des Montres Longines, St-Imier	3	2	5
Kurth Frères S. A., Granges	—	1	1
* * *	—	1	1 ³

¹ Dont 10 chronographes

² Calibres ronds et extra-plats 37,3—2,8 mm.

³ Chronographe compteur

Montres-bracelets

DEPOSANTS	Bulletins délivrés		TOTAUX
	Avec mention	Sans mention	
Roxel Watch Co., Bienne	2732	2802	5534
S. A. L. Brandt & Frère, Montres Oméga, Bienne	471	—	471
Le Coultre & Cie, Le Sentier	202	—	202
Buren Watch Co. S. A., Buren s/A.	17	10	27
Bulowa Watch Comp., Bienne	13	3	16
Eterna S. A., Granges	12	4	16
Georges Thiébaud, Bienne	9	—	9
A. Duard « Nisus » S. A., Péry	4	2	6
Kurth Frères S. A., Granges	4	1	5
« Era » Watch, Ruefli-Flury, Bienne	1	1	2
Technicum, Ecole d'horlogerie, Bienne	—	1	1 ¹

¹ Chronographe

Causes et pourcentages des échecs

MONTRES DE POCHE	Pourcentage
Marche diurne moyenne dans les 5 positions	1,32 %
Variation moyenne	—
Plus grande variation	—
Différence du plat au pendu	—
Plus grande différence entre critère 1 et l'une des marches	—
Variation par degré centigrade	3,05 %
Erreur secondaire	—
Reprise de marche	0,76 %
Retraits	5,34 %

MONTRES-BRACELETS

Marche diurne moyenne dans les 5 positions	3,63 %
Variation moyenne de la marche diurne dans les 5 positions	0,04 %
Plus grande variation entre deux marches diurnes consécutives dans la même position	0,44 %
Plus grande différence entre la marche diurne moyenne et l'une des marches dans les 5 positions	4,49 %
Variation par degré centigrade	0,35 %
Reprise de marche	0,08 %
Arrêts	1,42 %
Retraits	3,06 %

EPREUVES SPECIALES

78 montres-bracelets, épreuves thermiques.

AROSA

	Lits Prix pens. minimum		Lits Prix pens. minimum		Lits Prix pens. minimum
Arosa-Kulm	170 19.-	Seehof	100 17.-	Belvédère Terrasse	70 14.-
Excelsior	100 19.-	Alexandra	90 16.-	Tanneck	40 12.-
Hof-Maran Neubau	110 19.-	Bellevue	110 16.-	Merkur	40 14.-
Altbau	110 17.-	Post- & Sporthotel	70 16.-	Surlej	40 14.-
Tschuggen Grandhotel	180 19.-	Raetia	90 16.-	Suvretta	40 14.-
Des Alpes	60 17.-	Alpensonne	90 14.50	Bahnhof	30 13.-
Supplément pour le chauffage 1 fr. 25 jusqu'à 2 fr. selon la catégorie.			Société des hôtels de sport.		

Joyau des grisons unique pour tous les sports d'hiver et séjours de repos



Hellesfos

**BANDSTAHL
ACIER EN BANDES**

**FR. FRAUCHIGER-NIGST A.G.
LYSS-BERN**

PIERRES D'HORLOGERIE

Spécialisé dans la pierre à chasser dès ses débuts, je livre toutes mes pierres avec un diamètre impeccable.

Pierres de balancier bombé avec olivage très soigné.

Je livre par retour tous les calibres de Fontainemelon en qualité A. B. C.

J. ROBELLAZ-SUEUR

LAUSANNE Rue Charles-Monnard 6

Téléphone 2.76.97



*Étuis soignés
pour montres soignées*

Demandez notre riche collection
d'étuis classiques et fantaisie

J. LANGENBACH S. A., LENZBOURG

Spécialistes du Cartonnage chic (Argovie)

Pignons S.A.

Ballaigues
(Suisse)



*Pignons d'Horlogerie
et Compteurs
en toutes grandeurs et tous genres*

*Pignons d'échappements
à pivots levés*

TÉLÉPHONE 8.47.07. PRÉCISION. LIVRAISONS RAPIDES

Brillants
Roses
Bijoux montés
Diamants

pour tout usage
technique

Henri Weber

TAILLERIE DE DIAMANTS
Fondée en 1904

Zurich Bleicherweg 10
Téléphone 7.74.55

**2000 montres étanches
de qualité supérieure**

en 11 1/2" incabloc antimagnétique 17 rubis, secondes au centre, bien réglées, cadrans radium assortis. Assortiments acier poli disponibles de suite.

Offres sous chiffre G 1191, à Publicitas Soleure.

Pour le **NETTOYAGE** de vos
**Déchets de coton, chiffons et
torchons industriels usagés**

adressez-vous à la maison disposant d'une longue expérience et vous garantissant un travail prompt, soigné et avantageux.

Frédéric Schmid & C^{ie}, Suhr

Blanchisserie industrielle (Argovie)
(maison autorisée)

QUALITÉ

FABRIQUE DES RESSORTS

ENERGIE

M. BRACHOTTE SAINT-IMIER

PRÉCISION

Qui sortirait

à ouvrier consciencieux petites pièces Roskopf ou cylindre de 5 1/4 à 10 1/2". Travail soigné.

Faire offres sous chiffre P 2208 J, à Publicitas St-Imier.

Livraisons avantageuses

Schacher

GRENCHEN (SOLO) FRS S.A.

TÉLÉPHONE : 85159



EMPLOYÉ

possédant expérience en matière horlogère, notamment méthodes de calculs des prix (écots), et connaissant technique des exportations et des paiements, trouverait situation dans organisation horlogère. Faire offres à Case postale 20775, La Chaux-de-Fonds. Discretion assurée.

Je cherche

Reprise de fabrication d'horlogerie

droit 15 à 20 ouvriers ou plus.

Ecrire sous chiffre P 10023 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Nous sommes acheteurs de

MONTRES BRACELETS

or pour messieurs et pour dames ainsi que montres de poche en or, livrables immédiatement du stock. Offres sous chiffre SA 8066 X, aux Annonces Suisses S. A., Bâle.

IMPRIMEURS: HAEFELI & C^o, LA CHAUX-DE-FONDS

Bourses et marchés

monétaires étrangers

Le dernier bulletin du Crédit Suisse contient une foule de renseignements intéressants sur le mouvement des affaires en Suisse et à l'étranger. Voici quelques indications touchant l'évolution des marchés monétaires et des Bourses en 1943.

Les marchés monétaires étrangers ont présenté cette année encore une grande liquidité, vu que, comme c'est le cas en Suisse, à l'abondance des disponibilités constatée partout ne s'opposait qu'une offre réduite de marchandises. A part quelques exceptions, les taux d'intérêt pour les capitaux à court terme sont restés stables. Plus que jamais, l'Etat a été le principal emprunteur, de sorte que l'effet de change commercial a presque disparu du portefeuille des banques. Aux Etats-Unis, on s'efforce d'intéresser non pas seulement les banques mais aussi le grand public aux grands emprunts d'Etat, entre autres pour des raisons de politique monétaire et pour des questions de prix. C'est ainsi que, pour l'important emprunt émis en septembre dernier, le Trésor américain s'est adressé uniquement au marché des capitaux. Bien que de cette façon un montant de plus de 18 milliards de dollars ait été résorbé, la masse monétaire en circulation reste bien supérieure à ce qu'elle était au début de l'année. En Europe, les disponibilités en excédent ont encore augmenté, principalement dans les pays occupés.

En 1943, comme précédemment, le marché international des devises a souffert de l'absence d'affaires et les transactions, après avoir déjà considérablement diminué au cours des années précédentes, se sont encore réduites davantage. C'est là notamment le résultat des difficultés dans le trafic des paiements avec les pays du bloc-dollar. Les seules devises libres, mais dont le commerce est aussi partiellement soumis à des restrictions, sont la couronne suédoise, l'escudo portugais et le peso argentin. La couronne suédoise n'a pour ainsi dire pas varié du tout, alors que l'escudo a baissé de 18,25 au début de l'année à 17,50 pour revenir de nouveau à 17,70. Le peso argentin qui est parfois soumis à de sensibles fluctuations, cotait dans les premières semaines de l'année 100 1/4; en été, il tomba passagèrement à 92.— pour se raffermir par la suite et revenir à 98.—. Le dollar a coté toute l'année 4,31. Le Reichsmark libre n'a subi aucune fluctuation notable, la stricte réglementation des devises s'y opposant. La livre anglaise a consolidé ses cours. Le franc français libre a été en vigoureuse reprise. Mais, comme nous l'avons déjà dit, les affaires se sont déroulées dans un marché étroit.

Quant aux bourses internationales des valeurs mobilières, elles n'ont pas présenté de tendance uniforme au cours de l'année 1943. Les marchés du continent européen ont tous été caractérisés par un nouveau recul des chiffres d'affaires qui, pour certains d'entre eux, sont devenus insignifiants. Cela est vrai avant tout pour le marché de Berlin où la demande a été extraordinairement pressante pour les actions, alors que l'offre n'en a pu couvrir qu'une infime fraction. Aux bourses italiennes, stagnation des affaires. Si les vendeurs ont presque totalement fait défaut sur les marchés allemands, à la Bourse de Milan ce sont les acheteurs qui, au début de l'année, se sont montrés des plus réservés. En revanche, l'activité des deux principales bourses de l'espace économique anglo-américain a notablement augmenté.

Le rôle commercial de notre corps diplomatique dans l'après-guerre

Le rôle de nos légations et consulats a, certes, toujours été jusqu'ici la défense de tous les intérêts de notre pays, et parmi ceux-ci les intérêts commerciaux ne figuraient pas au dernier rang. Cependant, le rôle de notre corps diplomatique se bornait, la plupart du temps à la discussion de questions très générales d'échange de marchandises ou de politique douanière.

Nous croyons que, dans les luttes très dures que devra soutenir notre économie dans l'avenir, nos institutions diplomatiques devront être plus actives que par le passé, et par conséquent s'adapter à des méthodes de travail et à des conceptions plus directement commerciales que cela a été le cas jusqu'ici. Il ne suffira plus, sans doute, de fixer, de gouvernement à gouvernement, le volume global des échanges et des transactions financières qui en découlent, en laissant le soin à chaque entreprise privée d'agir ensuite selon ses propres moyens dans le cadre ainsi prévu. Nos industriels et nos commerçants rencontreront, tout le laisse prévoir, dès la fin des hostilités, la concurrence de groupes étrangers, plus puissants que ne peut l'être une entreprise ou un groupe d'entreprises chez nous. Il faudra donc que l'Etat qui agit si souvent dans un sens restrictif, agisse cette fois dans un sens nettement dynamique en faveur de notre industrie d'exportation. La meilleure façon de faire, pour l'Etat, n'est pas d'organiser lui-même l'exportation, mais de mettre à la disposition des industries et surtout des groupes d'industries tous les moyens leur permettant de rationaliser à l'extrême leurs efforts, d'éviter les pertes, de travailler en somme d'une façon aussi scientifique que possible. Or, il est évident que notre organisation diplomatique peut et doit, dans ces conditions, nous rendre les plus grands services.

Nos futurs ministres ou consuls devront recevoir, outre leur formation diplomatique, une formation commerciale complète. Plus encore, ils devront avoir « le sens des affaires ». A leur poste, il faudra qu'ils puissent étudier l'économie générale du pays où ils représentent le nôtre. Mais surtout, ils devront pouvoir étudier le marché spécial pour chaque catégorie de produits susceptibles d'être exportés. Chez eux, les groupements d'études pour l'exportation existant en Suisse pourront trouver la nomenclature exacte des produits dont le besoin existe ou pourrait être créé à peu de frais et de ceux pour lesquels un effort ne serait pas rentable. Ce sera leur tâche également de chercher des correspondants, des représentants, pour les entreprises suisses. De la même façon, ils seront à la disposition de nos exportateurs pour leur faciliter l'entrée en relation avec les personnalités dominantes de leur branche. Au courant des transactions ils ne devront pas craindre d'intervenir de tout leur poids pour faciliter une conclusion favorable à nos intérêts.

Ils devront encore surveiller attentivement les efforts de la concurrence étrangère, étudier ses méthodes, connaître ses moyens, et aussi souvent que cela sera nécessaire établir à ce sujet des rapports pour les milieux exportateurs de notre pays.

On voit donc par ce bref aperçu combien diverses, difficiles souvent, absorbantes toujours seront les tâches futures de nos diplomates. Et il est également indispensable que ce ne soit pas seulement de nos grandes légations où le ministre peut s'entourer d'un état-major spécialisé, que nous puissions attendre de tels services.

Mais dans chaque pays, n'importe lequel de nos consulats doit être à même d'agir ainsi.

La réalisation d'un tel programme doit donc être dès maintenant l'une de nos occupations essentielles si nous voulons pouvoir « tenir » aussi lorsque les frontières s'ouvriront à nouveau, aussi peu que ce soit.

Le premier électrobus de Suisse

Contrairement à ce que l'on aurait pu croire, le manque d'essence n'a pas fait disparaître de nos routes tous les véhicules à moteur. Et voici, à côté des camions à gaz de bois et des voitures à acétylène, l'électromobile, dont l'apparition s'est faite sans beaucoup de bruit et presque à l'insu du public. Ainsi, l'électricité, notre énergie nationale, s'est créé un nouveau domaine, la traction des véhicules routiers, véhicules qui, jusqu'à présent, ne comportaient guère que des moteurs à combustion.

Après la transformation de nombreux camions et limousines, la traction électrique a été appliquée à son tour aux autocars des services de transport. La première réalisation de ce genre est le nouvel électrobus de la Société des auto-transports du pied du Jura vaudois.

Il s'agissait en l'occurrence de conditions particulières, attendu que le parcours journalier est d'environ 100 km., c'est-à-dire relativement élevé. Par ailleurs, il fallait absolument respecter l'horaire prescrit. Cet horaire comportant plusieurs arrêts d'une à deux heures, il était indiqué de profiter de ces haltes pour recharger les accumulateurs. Aussi la capacité de ces derniers, et, partant, le poids de la voiture purent-ils être sensiblement réduits.

Afin d'éviter l'installation d'un poste de charge à chaque endroit où se fait un arrêt prolongé, ce poste est monté sur la voiture même. La seule opération consiste à raccorder ce dernier au réseau au moyen d'une fiche et tout se passe automatiquement. Il est superflu d'insister sur l'avantage de cette solution, qui n'exige ni travaux, ni connaissances spéciales de la part du conducteur.

L'électrobus a été mis en service sur le trajet Morges—Cossonay. Il comprend dix-huit places assises, ainsi qu'un compartiment à l'arrière pour la poste et les vélos. Le moteur de 19 kW permet d'atteindre, en palier, une vitesse de 40 km. à l'heure.

Quant aux organes de commande usuels, ils ont pu être conservés. La conduite de l'électrobus est, par conséquent, aussi aisée que celle d'une automobile, et surtout ne nécessite aucun apprentissage supplémentaire du personnel.

Banque Fédérale (S. A.)

Le solde actif du compte de profits et pertes au 31 décembre 1943 s'élève à 1,633,179 fr. 21 (en 1942: 1,470,394 fr. 17), y compris le report de l'année précédente de 480,394 fr. 17 (report antérieur: 234,263 fr. 85). Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, qui sera convoquée pour le 4 mars, de distribuer un dividende de 3 % (en 1942: 3 %) et de reporter à nouveau 643,179 fr. 21.

Fabrique d'appareils électriques S. A. Neuchâtel

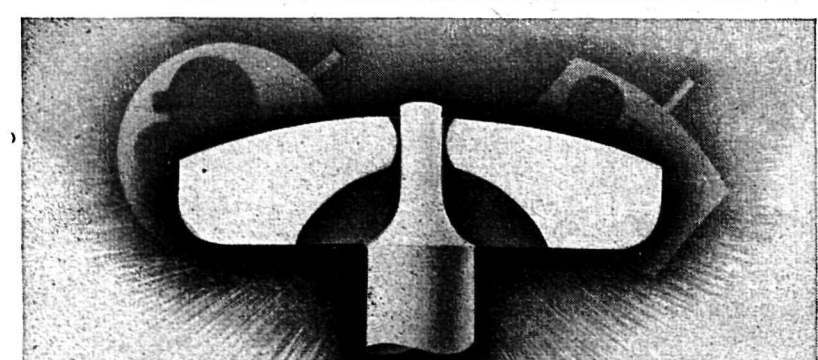
Jeune horloger complet

pour être mis au courant de la fabrication des horloges électriques et par la suite, éventuellement, du montage de l'installation et de la révision de réseaux horaires. Sont exigés: apprentissage complet avec diplôme, si possible expérience, connaissance des langues française et allemande. Place stable et bien rétribuée. Faire offres écrites avec copies de certificats et photographie.

Atelier de perçage de pierres fines
entreprendrait encore

100.000 pierres par mois

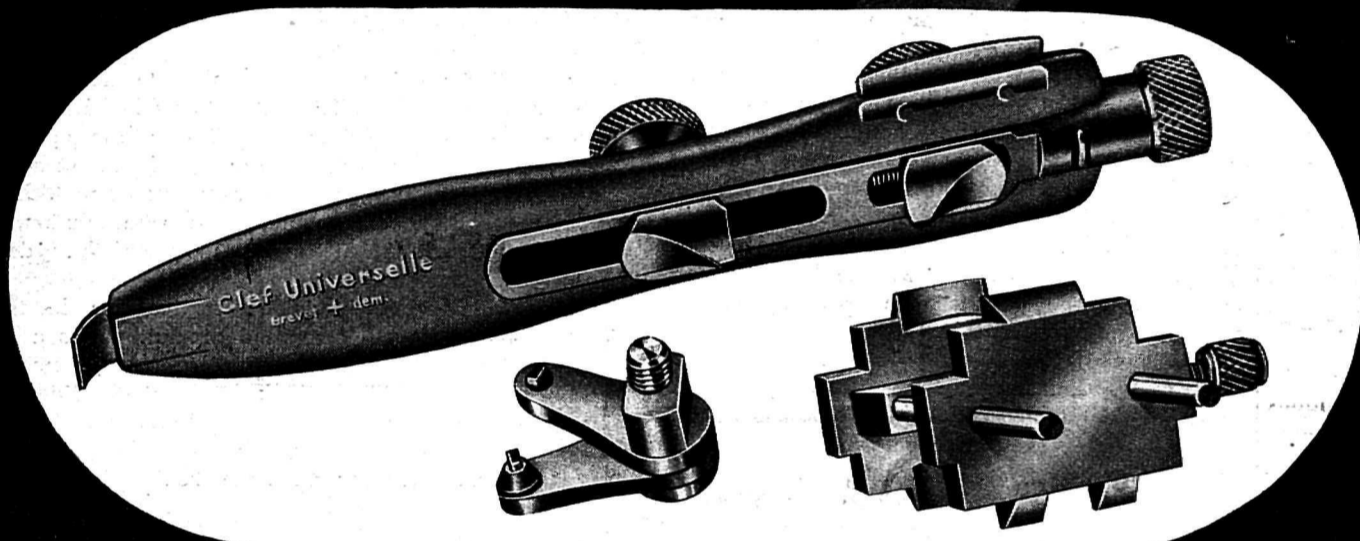
Travail soigné et précis. Faire offres sous chiffre P 1190 P, à Publicitas Porrentruy.



WILLIAM GRISEL & CO
FABRIQUE DE PIERRES FINES POUR L'HORLOGERIE
NOIRAIQUE

Fabr. de
RESSORTS
de MONTRES
DROZ & RUEFLI
GENÈVE
R. CENDRIER 25
TEL. 2 87 39

DIAMANT-BOART
S. H. KAHL
GENÈVE
12, Bd du Théâtre
Téléphone 4.90.21



CLEFS ET BLOCS UNIVERSELS

Notre clef et bloc universels permettent d'ouvrir les boîtes étanches quels que soient la grandeur et le genre de fermeture. (encoches, pans, cran, etc.)

FABRIQUE DE BOITES LA CENTRALE, BIENNE
SCHMITZ FRÈRES & C° S. A., GRENCHEN

Ordonnances fédérales

Ordonnance 5 de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, relative à la surveillance des importations et des exportations, trafic de perfectionnement et de réparation actif

Nous attirons l'attention sur l'ordonnance précitée, du 28 décembre 1943, publiée dans la « Feuille officielle suisse du commerce », n° 304 du 29 décembre 1943, page 2900.

Cette ordonnance subordonne l'importation de marchandises en Suisse pour y être perfectionnées et qui sont dédouanées avec passavant à l'obtention d'un permis d'exportation spécial. L'autorisation de la Direction générale des douanes est nécessaire, comme par le passé, pour le dédouanement avec passavant. Cette ordonnance étend ses effets aux montres et fournitures d'horlogerie des positions 925 à 936 i et le permis d'exportation qui doit être soumis pour permettre à la douane l'établissement du passavant au moment de l'importation peut être obtenu auprès de la Chambre suisse de l'horlogerie. Ce permis d'exportation doit être présenté lors de la réexportation de la marchandise en trafic de perfectionnement.

Les intéressés éventuels voudront bien en conséquence se conformer aux prescriptions qui viennent d'entrer en vigueur. La même ordonnance stipule des dispositions spéciales concernant le trafic de réparation actif. Il est cependant précisé que cette partie de l'ordonnance n'est pas applicable aux montres et pièces détachées de montres des positions 925 à 936 i. En conséquence, l'importation de montres pour être réparées en Suisse peut continuer à se faire comme jusqu'à présent.

Nous rappelons qu'un permis d'exportation est nécessaire, comme toutes autres exportations de montres, lors de retour des pièces réparées.

Les caisses d'assurance-chômage

Depuis le 1^{er} janvier 1943, l'assurance-chômage repose sur une nouvelle base légale. La loi fédérale du 17 octobre 1924 concernant l'allocation de subventions pour l'assurance-chômage a cessé d'être applicable et a été remplacée par l'arrêté du Conseil fédéral du 14 juillet 1942 réglant l'aide aux chômeurs pendant la crise résultant de la guerre. Les modifications portent avant tout sur les modalités du financement; les subventions de la Confédération et des cantons, de même que les primes des assurés, se déterminent maintenant suivant une échelle correspondant au degré d'intensité du chômage et le paiement en est assuré sur cette base. Les cantons demeurent compétents pour introduire et appliquer l'assurance obligatoire. Ainsi, l'affiliation à une caisse continue-t-elle à être obligatoire dans telle région et à être facultative dans telle autre.

A fin septembre 1943, l'effectif total des assurés aux caisses d'assurance-chômage était de 507,037, contre 532,589 à la date correspondante de l'année précédente. Sur ce chiffre, 180,599 faisaient partie de caisses publiques, 210,291 de caisses syndicales et 116,147 de caisses paritaires. Bien que le Tessin soit venu augmenter le nombre des cantons qui ont institué l'assurance obligatoire, l'effectif des assurés a diminué de 25,000 environ. Il faut surtout en attribuer la cause au fait que les membres d'une importante association de travailleurs, qui étaient jusque là obligés de s'assurer, sont déliés de cette obligation. Bon nombre de membres de cette association qui ne sont pas menacés par le chômage, sont en conséquence sortis de la caisse. En outre, dans les régions où l'assurance est facultative, certains salariés, estimant que la situation favorable du marché du travail les mettait à l'abri du chômage, sont sortis de la caisse dont ils faisaient partie lorsqu'ils n'en ont pas été exclus parce qu'ils étaient en retard dans le paiement de leurs cotisations.

Avis de l'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

Marques de fabrique

Nous avons créé un répertoire des marques horlogères que nous tenons constamment à jour.

Nos sociétaires peuvent se renseigner chez nous en détachant un bulletin de leur carnet pour chaque marque qui les intéresse.

On ne saurait être assez prudent dans l'emploi d'une marque protégée. En prenant la précaution de faire des recherches, on peut éviter des graves ennuis. dispositions de la législation économique française parues entre le 1^{er} et le 31 octobre 1943.

Appel aux créanciers

Les maisons qui auraient des comptes en suspens chez:

Marowsky, Albrecht,
Neue Grünstrasse 21, Berlin (décédé)

sont priées de nous envoyer leur relevé en triple, au plus vite.

Chambre suisse de l'Horlogerie

Avis

Vu le surcroît de besogne qui incombe à la Chambre suisse de l'Horlogerie, les intéressés sont priés de restreindre au minimum les démarches personnelles, et de solliciter préalablement une audience par écrit ou par téléphone. A défaut d'entente préalable, les intéressés risquent, en cas

d'empêchement ou d'absence de la personne compétente, de ne pas être reçus.

Le samedi n'est pas un jour favorable pour les visites.

Mitteilung

Angehts der grossen Arbeitslast der Schweizerischen Uhrenkammer werden die Interessenten gebeten, die persönlichen Unterredungen auf ein Minimum zu beschränken und der Uhrenkammer vorgängig den Besuch per Telefon oder schriftlich anzumelden. Ohne vorherige Verständigung laufen die Interessenten Gefahr, dass sie im Falle der Verhinderung oder Abwesenheit der zuständigen Person nicht empfangen werden können.

Der Samstag ist ein ungünstiger Tag für Besuche an der Uhrenkammer.

Légations et consulats

Le Conseil fédéral a pris acte de ce que M. Nebil Ertok, consul général, a été nommé provisoire du consulat général de Turquie à Genève, avec juridiction sur toute la Suisse.

Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. Serge Roux, nommé consul de carrière de France à Lugano, avec juridiction sur les cantons d'Uri et du Tessin, ainsi que sur le district de la Moesa (Grisons), en remplacement de M. Pierre de Leusse.

Le Conseil fédéral a pris acte de la suppression provisoire de l'agence consulaire d'Italie à Chiasso et du rattachement du district de Mendrisio au consulat général de ce pays à Lugano.

Le Conseil fédéral a pris acte de la transformation du consulat d'Allemagne à Bâle en un consulat général. L'exequatur a été accordé au gérant de ce consulat, M. Gerrit von Haeften, conseiller de légation, nommé consul général de carrière, avec juridiction sur les cantons de Lucerne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne et Argovie.

Registre du commerce

15/12/43. — M^{me} Arnold Fehr, à La Chaux-de-Fonds. Le chef de la maison est Hélène Fehr, née Etienne, veuve de Arnold, de Mennenbach (Thurgovie), à La Chaux-de-Fonds. Fabrique de cadrans argent et métal en tous genres. Cette maison a repris la suite, soit l'actif et le passif, de la raison « Arnold Fehr, successeur de Fehr Frères », à La Chaux-de-Fonds, radiée. La procuration individuelle est conférée à Nelly Fehr, née Fankhauser, veuve de André, de Mennenbach (Thurgovie), à La Chaux-de-Fonds. Rue du Temple Allemand 35.

STOCK DISPONIBLE

1500 montres 10 1/2" incabloc, étanches, 17 rubis;
500 montres 5 1/4" 15 rubis, fond acier;
500 montres 10 1/2" punaises acier 15 rubis;
1000 lépines 18" 22/12^{me}, 16 rubis.

Adresser offres à Case postale 10581, La Chaux-de-Fonds.

FABRICATION D'HORLOGERIE ET COMMERCE DE FOURNITURES

membre F. H.

à remettre (éventuellement association active). Faire offres sous chiffre A 20206 U, à Publicitas Bienne.

DOREUR

capable, connaissant à fond la galvanoplastie ainsi que le polissage de boîtes, trouverait place stable et intéressante. Offres détaillées en indiquant fonctions occupées, sous chiffre P 10052 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

GRAVEUR Radium

spécialisé sur mouvements et cuvettes.

Travaux extra soignés

R. DEFRANCESCO, Vernier,
Genève, tél. 2.17.93

Toutes traductions et correspondances

français, allemand, anglais, italien, espagnol, portugais. Spécialisation pour l'horlogerie.

A. G. ROBERT (diplômé)
Palx 107, La Chaux-de-Fonds
Conservez cette adresse.

tous genres de posage.
TISSOT

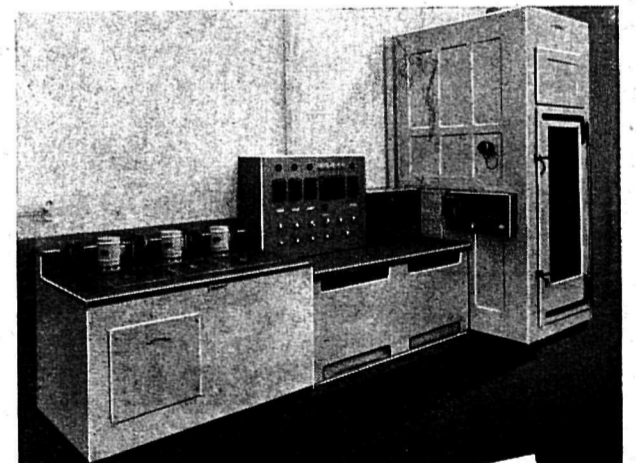
Nord 187, La Chaux-de-Fonds

Fournitures de bureau
TIMBRES CAOUTCHOUC

VVE C. LUTHY
LA CHAUX-DE-FONDS

Imprimeurs

Haefeli & Co
La Chaux-de-Fonds

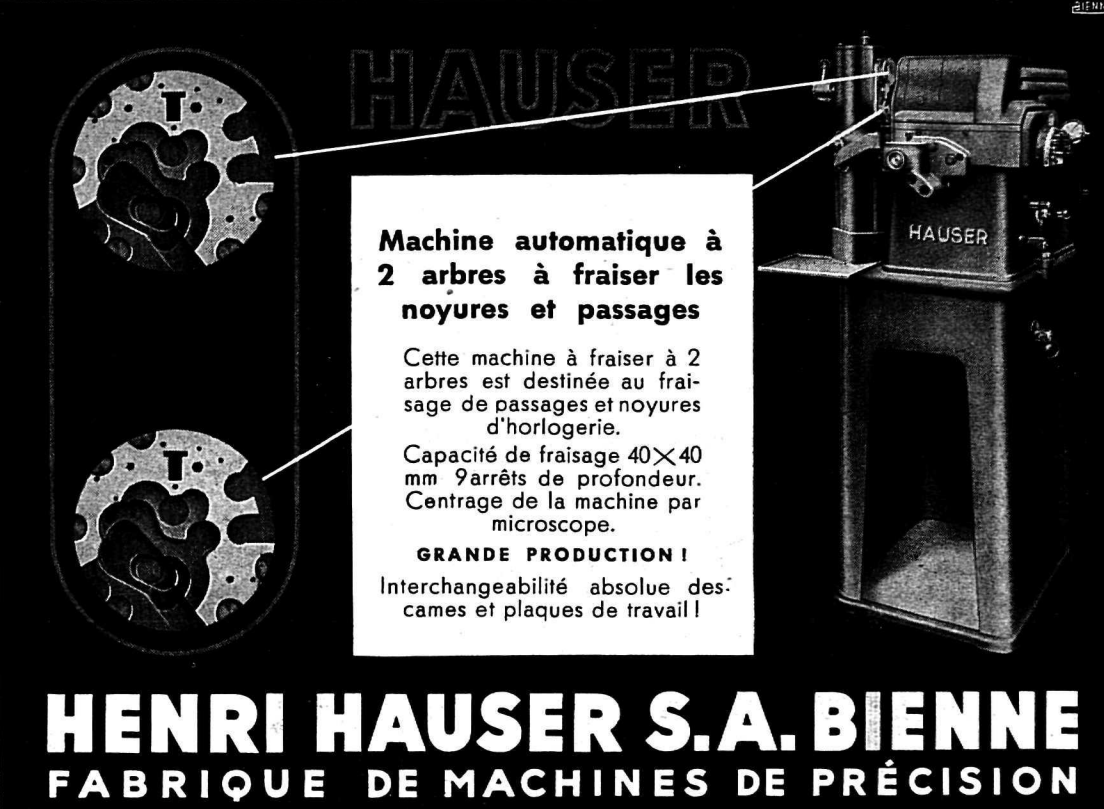


Les installations frigorifiques Therma

pour températures jusqu'à - 60° C
s'adaptent tout particulièrement aux
conditions données dans l'industrie
horlogère. Consultez nos spécialistes
sans engagement.
THERMA S. A., Schwanden, 61
Section Réfrigération ZÜRICH
Hofwiesenstr. 141 - No de tél. 6.16.06

PROTEXO

LA PREMIÈRE, LA PLUS BELLE, LA PLUS GRANDE MANUFACTURE
DU MONDE DE BRACELETS-MONTRE EN MATIÈRE SYNTHÉTIQUE!



Machine automatique à 2 arbres à fraiser les noyures et passages

Cette machine à fraiser à 2 arbres est destinée au fraissage de passages et noyures d'horlogerie.

Capacité de fraissage 40x40 mm 9 arrêts de profondeur. Centrage de la machine par microscope.

GRANDE PRODUCTION !
Interchangeabilité absolue des cames et plaques de travail !

HENRI HAUSER S.A. BIENNE
FABRIQUE DE MACHINES DE PRÉCISION



VISITAGE APPROFONDI

WATCH STONES CO. S.A.
THOÛNE SUISSE



Fabrique de ressorts de montres

P. ALBERT JUVET BIENNE
(Suisse)

Téléphone 2.30.43 Marque déposée NÉO 40 ans d'expérience
Fondée en 1902 Installation extra-moderne

Schindler & Liechti

G. m. b. H.

Fabrique de fraises

Spécialité : Fraises pour pignons et roues à profil constant et théoriquement juste.

Téléphone 2.37.57

BIENNE
Chemin du Coteau, 25

Pierres fines pour l'horlogerie

PIERRE BRUNNER

Le Locle Les Ecreuses Successeur de Brunner Frères
Téléphones : bureau 3.12.57, domicile 3.12.79

Pierres à chasser, diamètres précis
Emboutissages, sertissages

Livraisons par retour
Prix avantageux
Exportation

H.U. WOLF, ZÜRICH 16
Machines-Outils

Centralstrasse 10

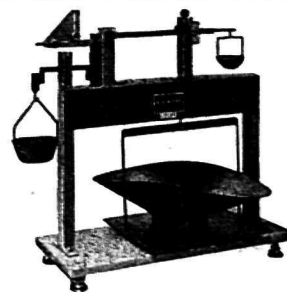
Téléphone 7.37.49



Balances à compter

12 modèles différents
25 ans d'expérience

Réparations



Pierres chassées, chatons, bouchons
Empierrage de mouvements simples et compliqués

Albert Steinmann

La Chaux-de-Fonds
Rue Léopold-Robert 109 - Tél. 2.24.59

Seul fabricant des machines à calculer « STIMA » et « TREBLA »
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et de tous travaux de grande série



d'une importante fabrique de cadrans

métal, argent et nacre tous genres, ainsi qu'avec heures et plots appliqués, toutes grandeurs et pour pendulettes, de même que pour l'industrie électrotechnique et appareillages.

PRÉCISION

QUALITÉS ORDINAIRE. COURANTE ET SOIGNÉE